

Mofwaz'É Vil

Bwokanté alantou "politik de la vil" Matnik

Sommaire



Avant/après: Canal Marie - Port-de-France



OPINION:

Fonds territoriaux ou "fonds ghetto"

La politique de la ville :
levier d'égalité ou outils
de marginalisation ?

Page 2

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le Centre de Ressources
Politique de la Ville de
Martinique

Page 6

ACTUALITÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les contrats de ville
2026-2030

Page 11



Ville Caraïbe
Centre de ressources
Politique de la ville de Martinique
Des ressources pour l'action

FONDS TERRITORIAUX OU “FONDS GHETTO”

LA POLITIQUE DE LA VILLE : LEVIER D'ÉGALITÉ OU OUTILS DE MARGINALISATION ?

Émergée dans les années quatre-vingt, la politique de la ville est une politique publique qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants des zones urbaines considérées en difficulté. Cette politique a pour double objectif de réduire les inégalités et de favoriser la mixité sociale, et pour ce faire, repose sur deux principes fondamentaux :

- Une approche globale et partenariale : la mobilisation de multiples acteurs - État, collectivités locales, associations, habitants - autour d'objectifs pour les territoires, inscrits dans des contrats de ville, qui définissent des priorités et des engagements de chacun.
- La territorialisation de l'action publique : la définition de zones d'intervention (appelées QPV - Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville - depuis 2014), sur lesquelles les moyens sont concentrés.

Avec des ambitions aussi nobles et des discours qui, régulièrement, la positionne comme politique prioritaire, **pourquoi la politique de la ville est-elle si controversée ? Pourquoi, après près de 50 ans d'existence, en est-on encore à questionner sa pertinence et pourquoi débat-on encore pour savoir si elle est un levier d'égalité ou un outil de marginalisation ?**

“Inefficacité et stigmatisation”

L'une des principales critiques porte sur le risque de territorialisation des problèmes sociaux. En ciblant certains quartiers, la politique de la ville renforcerait leur image négative et découragerait l'installation de populations plus aisées, aggravant ainsi la ségrégation spatiale. Certains chercheurs parlent même d'un « effet ghetto », où les dispositifs, au lieu de désenclaver, isolent davantage.

Dans le dossier ressources de l'ORIV - La politique de la ville en France : Fondements, évolution et enjeu - la question est ainsi résumée : « *la politique de la ville [...] se trouve confrontée à un paradoxe : la géographie prioritaire induit un processus de discrimination positive territoriale qui, tout en permettant une prise en compte optimisée, risque de renforcer la stigmatisation de ces territoires.* ».

Le « critère unique » de pauvreté financière, adopté en 2014 pour déterminer les QPV, n'a sans doute pas aidé sur cet aspect. Il sous-entend une corrélation entre cette pauvreté financière et l'ensemble des problèmes couverts par les différents dispositifs de la politique de la ville : parentalité déficiente, délinquance, échec éducatif etc.

Questionner le fait que la politique de la ville s'appuie - peut-être trop - sur les stéréotypes qu'elle est censée combattre, est une réflexion légitime et les professionnels doivent rester vigilants, mais, on ne peut, à notre sens, absolument pas dire qu'elle les renforce.

D'abord, ce serait nier la réalité : La discrimination envers les habitants des quartiers précède la mise en place de la politique de la ville. Beaucoup de ces quartiers étaient déjà stigmatisés, portant les cicatrices des choix de politiques publiques passées (architecture, politique d'attribution de logement), de l'Histoire et du développement économique (fermeture de bassin d'emploi), et/ou des représentations sociales ancrées dans des siècles de préjugés eugénistes et de darwinisme social, où les « pauvres » sont vus comme « paresseux et dangereux ».

Et, dans un cercle vicieux, ce sont ces mêmes représentations sociales qui font que la reconnaissance d'un besoin d'investissement supplémentaire pour un territoire en difficulté devient, aux yeux de certains, un stigmata.

La politique de la ville ne renforce donc pas, elle révèle.

“La discrimination positive, c'est reconnaître que l'égalité des droits ne suffit pas. Il faut parfois des mesures ciblées pour compenser les désavantages accumulés...” - Daniel Cohn-Bendit

« Beaucoup d'argent pour pas grand-chose »

Les détracteurs aiment à avancer les milliards d'euros investis dans les quartiers, et la formule « Ce sont les mêmes quartiers depuis 40 ans ! » que l'on entend régulièrement, résume l'idée répandue que les impacts de la politique de la ville sont faibles et que c'est une politique qui manque d'efficacité. En s'appuyant sur certains indicateurs sociaux (chômage, pauvreté etc.), ils pointent du doigt des améliorations lentes, voire inexistantes.

Pourtant, dans son rapport d'évaluation de 2022, le Sénat note « *Contrairement aux idées reçues, plusieurs travaux montrent qu'il y a une réelle mobilité résidentielle et de revenu dans les quartiers populaires. La prise en compte des trajectoires individuelles et de la mobilité sociale, économique et résidentielle des habitants dans ces territoires est d'une importance cruciale pour développer et dynamiser les territoires.* ».

Cette analyse du Sénat semble plus pertinente, parce qu'elle :

- Tient compte du contexte social, économique et juridique. Si on prend pour exemple les quartiers de logement social collectif, l'attribution de ces logements doit respecter des critères de revenus plafonnés. De fait, même si les individus changent, statistiquement, le niveau de vie moyen sera naturellement inférieur à celui d'autres quartiers.

- S'appuie sur des indicateurs d'évolution (parcours locatifs, trajectoires, étude de cohorte etc.), et non pas seulement sur des données chiffrées, utilisées à des fins de comparaison, sans analyse complémentaire. Croiser et qualifier les résultats, et les relier aux objectifs initiaux, permet de transformer ces indicateurs en véritable outils de compréhension et en base fiable de prise de décision, plutôt qu'en simple élément de communication.

Parallèlement, le budget des actions territorialisées et dispositifs de la politique de la ville (Contrat de ville, Adulte-Relais, Cité éducative etc.) dans la loi de finances 2025, était de 499 millions (budget de fonctionnement inclu) pour couvrir 1580 QPV et environ 5,3 millions habitants, soit 94€/habitants en moyenne.

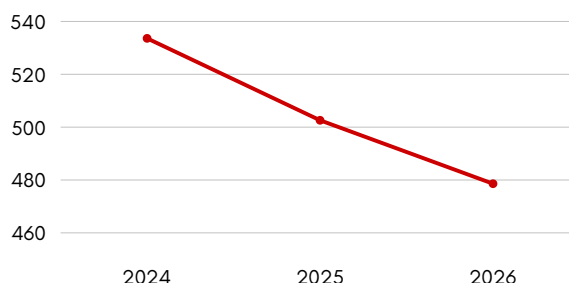
Les milliards auxquels on fait systématiquement référence sont ceux des programmes ANRU - Agence National de Renouveau Urbain - qui, comme son nom l'indique, accompagne financièrement les projets de demolition, de construction et de rénovation urbaine.

Si le budget affiché est de 12 milliards d'euros sur 16 ans (2014-2030), l'investissement annoncé de l'État dans les quartiers est, lui, de 1,2 milliards d'euros, et le financement des projets vient donc majoritairement d'Action logement (8,1 milliards) et des bailleurs sociaux (2,7 milliards).

Ainsi, bien que non négligeable, le contraste est important entre les ambitieux objectifs affichés - Égalité républicaine, Rénovation urbaine, Développement économique, etc. - et les moyens affectés. Cela est d'autant plus vrai que, à la fin de l'année 2025, soit en 10 ans, l'État n'a versé que 13% de sa contribution, soit 16 millions en moyenne par an (35% pour Action logement ; 45% pour l'USH).

Tout cela sans tenir compte, en plus, des pratiques de substitution des crédits de droit commun par les crédits spécifiques, dans le contexte global de raréfaction des moyens publics, qui privent parfois ces QPV de crédits légitimes.

Il est donc fondamental, si on décide de parler de coûts financiers, de ne pas oublier les bénéfices en termes d'investissement économique, d'urbanisme, d'emploi, d'impact et de paix sociale pour les quartiers mais aussi pour l'ensemble du territoire français.



Évolution du budget d'intervention du BOP 147
- hors NPNRU
(2026 = Projet Loi de finances)

L'importance de la territorialisation

La territorialisation de l'action et, donc des fonds publics, ne renforce pas l'isolement et la ghettoïsation, elle les constate et les adresse en :

- Favorisant l'égalité réelle, en compensant les désavantages subis ;
- Visant une redistribution équitable des opportunités ;
- Limitant l'impact des écarts socio-économiques ;
- Valorisant les talents issus de milieux moins privilégiés.

Elle ne crée pas de stigmatisation, elle les déconstruit en :

- Prenant en compte les spécificités géographiques, culturelles et socio-économiques, souvent ignorées par des mesures uniformes ;
- Renforçant la cohésion sociale, en impliquant les acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des projets ;
- Optimisant l'allocation des ressources, en ciblant les priorités locales.

Peu de politiques publiques ont fait l'objet d'autant d'évaluations, de rapports, d'examen, de critique ou d'analyse. Malgré les résultats qui démontrent sa nécessité, malgré les parcours individuels et collectifs positifs, malgré l'Histoire qui a montré, de façon répétée, que le retrait des acteurs de la politique de la ville, surtout sur le terrain, avait un coût social et économique important, les attaques persistent. Les compétences des professionnels sont questionnées, les moyens financiers dédiés sont jugés et les principes même qui fondent la démarche politique de la ville sont remis en cause.

Une virulence qui, paraissant en contradiction avec les faits, pousserait presque à se demander si la question serait moins liée aux résultats de la politique de la ville, qu'aux préjugés qu'ont certains sur le public qu'elle vise.

Rapports et dossiers

Rapport de la Cour des comptes : Politique de la ville - 2002

Rapport public thématique - Évaluation d'une politique publique - 2020 - Cour des comptes - L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires - Une dimension majeure de la politique de la ville

Dossier ressources - ORIV - La politique de la ville en France : fondements, évolution et enjeux

Rapport Sénat : Bilan de la politique de la ville - 2022

Avis de la Commission des affaires économiques sur le projet de loi de finance 2026 - Tome III - Cohésion des territoires - politique de la ville

Ouvrages

Michel Husson - portrait du pauvre en habit de Vaurien - édition page 2

Autres

Article : Revue Française des affaires Sociales - Contre point sur la politique de la ville et son évaluation - Michel Villac et Emmanuel Dupont - 2010

<https://droit.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2007-6-page-31?lang=fr>

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-eco/117b2060-tiii_rapport-avis#

ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les missions de Ville Caraïbe – Centre de Ressources Politique de la ville de Martinique

Les fiches de Retour
d'expérience (RETEX) ont pour
objectif de :

- Valoriser les structures et les
actions menées sur le territoire
- Capitaliser les leçons tirées
des réussites et des échecs
- Enrichir les connaissances
individuelles et collectives
- Inspirer de nouvelles idées

Ville Caraïbe – Centre de ressources Politique de la Ville en Martinique – est une association née de la rencontre entre les besoins de la Communauté d'Agglomération du Centre de Martinique (CACEM), et les attentes de l'Etat (ex SGCIV local et national), ce qui a favorisé une large adhésion au projet.

Ayant pour vocation de "faire ressources", Ville Caraïbe est un lieu de qualification, de capitalisation d'expériences et d'échanges entre les acteurs de la politique de la ville.

Au niveau national, le CRPV Martinique s'inscrit dans le réseau de 20 centres de ressources animé par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires).

TERRITOIRE : Toute la Martinique, mais principalement les communes ayant des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), soit : Sainte-Marie, Le Robert, Le Lamentin, Fort-de-France et Rivière-Pilote.

CHAMPS THÉMATIQUES: Lutte contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ; l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ; le développement économique durable ; l'amélioration de l'habitat ; la prévention, l'éducation à la santé et l'accès aux soins ; la tranquillité publique et la prévention de la délinquance ; le patrimoine et la mémoire des quartiers ; l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les discriminations.

GROUPE CIBLE: Les habitants des QPV, les agents des services des collectivités territoriales et de l'État, les associations, les élus et tous les acteurs intervenant en faveur des territoires prioritaires

CONTEXTE : La politique de la Ville est à l'œuvre en Martinique depuis les années quatre-vingt. Contrairement à la majorité des politiques publiques qui sont organisées en champs sectoriels (jeunesse, culture, sport etc.), la politique de la ville est une politique transversale, c'est-à-dire que sa méthode de prédilection est le travail partenarial entre plusieurs institutions, sur plusieurs thématiques, en associant plusieurs champs d'intervention, etc.

En 2007, les différents partenaires, afin de favoriser cette dynamique inhabituelle, adoptent l'idée d'une structure favorisant la collaboration entre les acteurs de la politique de la ville.

L'ENJEU : Être un tiers facilitateur de référence, qui accompagne l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, afin d'atteindre l'objectif partagé d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers urbains considérés comme les plus en difficulté.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Contribuer à la mise en réseau et à l'animation des réseaux d'acteurs
- Accompagner la montée en compétences des acteurs
- Capitaliser et diffuser la connaissance et les retours d'expériences
- Faire de l'accompagnement sur site

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Mettre en réseau des acteurs issus de familles professionnelles différentes, ainsi que les institutions et les habitants, dans l'optique de mieux mobiliser les politiques de droit commun et de concourir à une meilleure coordination de l'action publique, au bénéfice des territoires et de leurs habitants.
- Favoriser la mise en place de formations et de cycles de qualification, notamment sur les sujets spécifiques non couverts sur le territoire ou visant un nombre limité d'acteurs.
- Organiser la diffusion au plus grand nombre de l'actualité des champs d'intervention.
- Valoriser les actions menées sur les territoires et garder la mémoire.
- Contribuer à l'accroissement de la connaissance sur les quartiers populaires en réalisant des études, des diagnostics, ou en faisant de l'évaluation.
- Accompagner les habitants en proximité

MISE EN ŒUVRE RÉELLE :

- **Mise en réseau et animation des réseaux d'acteurs**

La mise en réseau peut se faire en visant des acteurs spécifiques autour d'une thématique, dans le but de favoriser l'interconnaissance et l'échange de pratiques.

Exemple : LE PRE (Programme de Réussite Éducative)

Il s'agit pour une équipe de professionnels et de coordonnateurs territoriaux, de susciter des réponses et des solutions individualisées et appropriées, dans un parcours déterminé, aux problèmes rencontrés par l'enfant et l'adolescent, dans son environnement social, familial, scolaire ou repérés dans sa propre personnalité.

* Ville Caraïbe réunit ces professionnels afin de favoriser l'échange de pratiques entre territoires ou de permettre un diagnostic partagé sur les difficultés rencontrées. Les thématiques abordées, avec parfois l'intervention d'un expert, peuvent concerner à la fois les problématiques auxquelles ils ont à faire face (l'accompagnement des enfants avec des troubles DYS, la précarité alimentaire...), ainsi que des sujets propres à leurs métiers (méthodes d'accompagnement des familles, mobilisation des partenaires...).

- **Montée en compétence**

Le succès de la politique publique repose, en partie, sur les compétences et les savoirs de ceux qui portent ces missions. Cependant, le nombre restreint de professionnels engagés spécifiquement dans la politique de la ville et l'éloignement des centres de formation hexagonaux rendent parfois difficile l'accès aux informations nécessaires. Ville Caraïbe se mobilise donc pour monter des cycles de qualification sur mesure, en faisant intervenir des experts locaux, nationaux et caribéens.

Exemple : Adultes-relais et médiation

Le contrat Adulte-relais permet à certains acteurs de recruter, afin de mettre en place des actions de missions de médiation sociale et culturelle. Elles consistent notamment à :

- Accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social
- Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches
- Faciliter le dialogue entre services publics et usagers
- Aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue

* Compte tenu de la diversité des profils des médiateurs (niveau de diplôme et d'expérience, champ d'intervention) et des employeurs (associations, collectivités), et de la spécificité des territoires martiniquais par rapport à l'hexagone, le CRPV a bâti un cycle de qualification sur mesure qui, tout en respectant les objectifs des missions de médiation, correspond aux besoins du territoire.

Réalisé sur 6 mois (2 jours par mois), il a permis d'aborder, entre autres : la connaissance des quartiers, la connaissance de la politique de la ville en Martinique, les méthodes du diagnostic territorial, la gestion de conflit et du stress...

• **Capitalisation et diffusion**

Le Centre de Ressources, en tant que structure médiatrice, relaie les politiques concourant à la bonne mise en œuvre de la Politique de la Ville, ainsi que les actions concrètes qui en découlent. En agrégeant et formalisant les expériences existantes, Ville Caraïbe donne du sens aux pratiques de terrain.

* Les financeurs, comme les responsables des contrats de ville, ont une visibilité limitée du déroulement des actions sur le terrain. Afin d'y remédier et de valoriser ces actions, Ville Caraïbe a réalisé des mini reportages permettant ainsi d'appréhender, au-delà des bilans administratifs, l'impact qu'elles peuvent avoir. Ces vidéos ont ensuite été mise en ligne sur la chaîne YouTube de l'association :

<http://www.youtube.com/@villecaraibecrpv3552>

La capitalisation des connaissances permet également la production d'une expertise consolidée que l'on peut retrouver dans les rapports et les guides méthodologiques sur le site de l'association.

• **Accompagnement sur site**

Ces missions s'accomplissent dans une logique d'étude ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire aider le décideur à définir, piloter et exploiter un projet dans un rôle de conseil, d'assistance et de propositions.

Exemple : Accompagnement des nouveaux contrats de ville

En Martinique, l'élaboration des nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », qui s'appuie sur une démarche partenariale élargie et sur des objectifs renouvelés pour chaque quartier, devait être finalisé le 31 décembre 2025.

* Le Centre de Ressources a :

- Élaboré et proposé des méthodologies adaptées aux besoins de chaque ville ;
- Recherché et étudié la documentation (cadre juridique, autres documents de planification existant) ;
- Organisé la concertation citoyenne ;
- Mobilisé les partenaires et animé les rencontres afin de déterminer les engagements de chacun ;
- Organisé les diagnostics territoriaux (diagnostic en marchant, atelier de diagnostic partagé...) ;
- Analysé les résultats des éléments recueillis ;
- Fait des propositions ;
- Contribué à la rédaction du contrat (en partenariat avec les équipes projets État/Ville).



Par ailleurs, en réalisant des études (Étude-action sur l'accompagnement aux changements des habitants suite aux démarches de réhabilitation), des évaluations (Evaluation de la Stratégie Régionale de lutte contre les addictions), sur les territoires de la politique de la ville (Evaluation de la Cité éducative de Fort-de-France), ou pour d'autres territoires (Impact de l'intervention de la CACEM auprès des associations), le CRPV renforce le savoir et sa capacité d'action.

ÉVALUATION ET SUIVI

Une fois par an, l'activité du Centre de Ressources fait l'objet d'une évaluation locale (réfèrent État) et nationale (ANCT). Un rapport d'activités présentant une carte des actions de l'ensemble des CRPV est réalisé et présenté aux partenaires de la politique de la ville.

Indicateurs de suivi :

Plusieurs niveaux d'indicateurs de mesure sont mis en œuvre :

- Le budget annuel et le niveau de participation des différents financeurs
- Le nombre et le type de projets réalisés
- Les thématiques abordées
- Le nombre d'acteurs touchés par les actions du CRPV par catégorie (associations, habitants, professionnels de la politique de la ville, professionnels du Droit commun etc.)

ENSEIGNEMENTS TIRÉS :

- **Positif**
 - La nécessaire polyvalence. La politique de la ville touche un nombre important de sujets – de la prévention de la délinquance au développement économique ; de type d'acteurs – des habitants, aux associations de proximité en passant par les élus ; et de modalités d'intervention.
 - Le gardien des mémoires. La politique de la ville a évolué depuis sa première mise en œuvre, dans son organisation et dans ses priorités. Par ailleurs, on observe un turn-over des responsables de cette politique publique. Ainsi, Ville Caraïbe garde trace dans le temps du déploiement des programmes et des fonctionnements sur chaque territoire.
- **Points d'amélioration**
 - La capacité de financement de certains projets, notamment les formations.
 - La diffusion de la capitalisation.

COMMENTAIRE

Après près de 20 ans d'activité dans l'espace de la politique de la ville, Ville Caraïbe est un acteur reconnu dans le champ, aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

Aujourd'hui, l'association voudrait s'investir davantage dans la valorisation des impacts de cette politique publique et ainsi réussir à mobiliser de nouveaux acteurs, notamment des financeurs, à la fois dans son action propre mais aussi dans les territoires.

CONTACTS

Ville Caraïbe : contact@villecaraibe.com – 36, boulevard Amilcar Cabral – Immeuble la Varangue – 97200 Fort-de-France – Martinique – 0596 68 64 52 – www.villecaraibe.com

POLITIQUE DE LA VILLE

MOFWAZ'É VIL N°5 ✱

VILLECARAIBE.COM



JANV-FÉV 2026

INFOS & NEWS

Une nouvelle géographie prioritaire a été adoptée pour les contrats de ville 2026-2030 en Martinique par Décret n° 2024-1211 du 27 décembre 2024.

LES NOUVEAUX CRITÈRES

1° Commune urbaine ayant une population d'au moins 5 000 habitants, située dans une aire urbaine telle que définie par l'INSEE, ayant elle-même une population d'au moins 15 000 habitants.

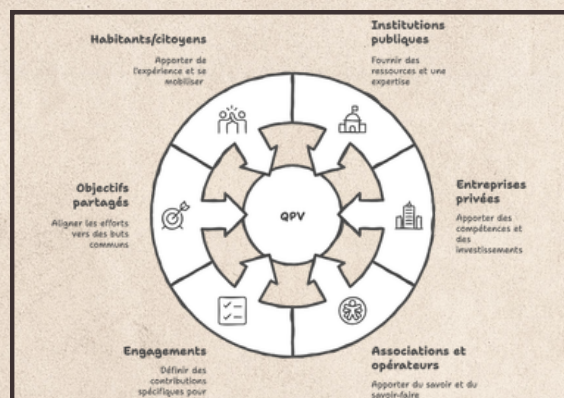
2° L'écart de développement entre les IRIS des communes comprises dans le territoire urbain défini au 1° est apprécié au moyen de l'application d'un indicateur synthétique construit à partir des paramètres statistiques suivants :

- a) La proportion des chômeurs dans la population active des 15 à 64 ans ;
- b) La proportion des inactifs dans la population des 15 à 64 ans ;
- c) La proportion des inactifs dans la population des 15 à 24 ans ;
- d) La proportion des non-diplômés dans la population des 15 ans et plus ;
- e) La proportion de la population vivant dans une famille monoparentale dans l'ensemble de la population des ménages ;
- f) La proportion des logements surpeuplés dans l'ensemble des logements, un logement surpeuplé étant un logement dont le nombre de pièces observé est inférieur au nombre de pièces théorique établi par l'INSEE.

Un quartier prioritaire est composé des IRIS qui présentent, après l'application de l'indicateur synthétique prévu au 2°, un résultat supérieur ou égal à 305.

LES NOUVEAUX CONTRATS 2026-2030, TOUS SIGNÉS

Au 31 décembre 2025, toutes les villes de Martinique ont signé leur contrat. Les villes de Robert et de Fort-de-France ont signé des contrats de ville, les Villes de Sainte-Marie, Le Lamentin et Rivière-Pilote ont signé des contrats-cadre.



Les deux types de contrats répondent aux mêmes exigences et sont le cadre contractuel local unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires. Ils sont adaptés aux besoins et spécificités de chaque territoire, et prévoient d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires pour améliorer leurs conditions d'existence et faciliter leur projet de vie.

Contrat cadre : les responsables ont estimé que le travail d'identification des contributions des partenaires – afin de déterminer le rôle de chacun dans la mise en œuvre du contrat et de spécifier des contributions financières, techniques et opérationnelles – devait être approfondi au cours du 1er semestre 2026.

INFOS & NEWS

LES ORIENTATIONS DES CONTRATS PAR COMMUNE

LE ROBERT

Nombre de QPV : 2 - Duchênes / Cité Lacroix - Trou Terre - Pointe Lynch

Nombre d'habitants : 2385 - soit 11,2% de la population municipale

LES AXES D'INTERVENTION :

Axe 1 - Emploi, insertion et développement économique

Axe 2 - Éducation, santé et émancipation

Axe 3 - Tranquillité publique et citoyenneté

Axe 4 - Les transitions

1. Transition agricole et alimentaire - « Bien manger »

2. Transition écologique, climatique et adaptation au changement climatique

3. Transition énergétique et lutte contre la précarité énergétique

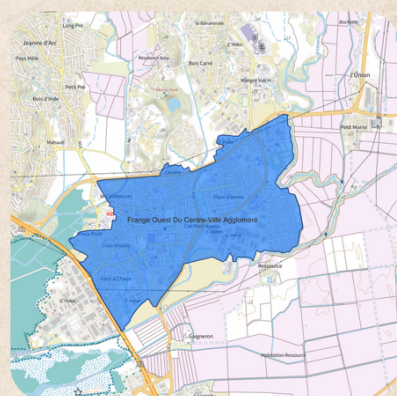
4. Transition numérique et technologique

5. Transition démographique - le vieillissement

✿ Des ambitions spécifiques par quartier - Duchêne; Trou Terre-cité Lacroix ; Pointe Lynch-Gaschette



LE LAMENTIN



Nombre de QPV : 1 - Centre Ville aggloméré

Nombre d'habitants : 6338 - soit 15,7% de la population municipale

LES AXES D'INTERVENTION

AXE TRANSITION

1. Accompagner la transition numérique

2. Accompagner la transition démographique et sociale

3. Favoriser la transition démocratique

AXE ÉMANCIPATION

1. Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative

2. Lever les freins à l'insertion et à l'emploi

3. Favoriser l'accès aux droits, aux services et aux équipements

AXE CADRE ET QUALITÉ DE VIE

1. Promouvoir un logement digne et accessible à tous

2. Améliorer la vie de quartier et (re) créer du lien social

3. Faire de la tranquillité publique un baromètre du bien-vivre

Les axes transversaux

1. La santé

2. La transition écologique

INFOS & NEWS

LES ORIENTATIONS DES CONTRATS PAR COMMUNE

Nombre de QPV : 1 – Tombolo City
Nombre d'habitants : 1300 soit 8,9% de la population municipale

LES AXES D'INTERVENTION :

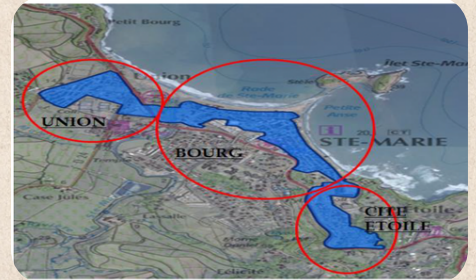
1. Cadre de vie et environnement
2. Patrimoine historique et culturel
3. Services et commerces de proximité
4. Tissu humain et associatif
5. Les infrastructures et équipements structurants

Les axes transversaux

1. La santé
2. Le vieillissement
3. La prévention de la délinquance
4. La formation, l'insertion, l'emploi

* Des ambitions spécifiques par quartier – Cité Union ; Le bourg ; Cité étoile.

SAINTE-MARIE



FORT-DE-FRANCE



Nombre de QPV : 4 – Quartiers Ouest / Volga-Plage / Dillon / Grand Sainte-Thérèse

Nombre d'habitants : 41 055 – soit 55% de la population municipale

LES AXES D'INTERVENTION :

1. Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer la résilience des quartiers
2. Soutenir l'autonomie et le bien être des publics âgés
3. Favoriser la réussite et l'épanouissement dès le plus jeune âge
4. Faciliter l'accès aux droits et aux services
5. Soutenir l'emploi et le développement économique dans les quartiers
6. Renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et la sécurité pour tous
7. Améliorer la santé globale des habitants et renforcer la prévention en santé mentale
8. Renforcer l'animation locale et favoriser l'implication citoyenne

* Des ambitions spécifiques par quartier – Langellier-Bellevue ; Floréal ; Trénelle-Citron ; Ermitage ; Bò kannal-TEXACO-Pointe des nègres ; Terres-Sainville ; Centre-Ville ; Fond d'or-Bas Maternité ; les Hauts du port ; Grand Sainte-Thérèse ; Volga-Plage ; Dillon-Rivière Roche ; Montgérald-Morne Calebasse ; Chateauboeuf ; Voix de Ville-La Meynard



INFOS & NEWS

LES ORIENTATIONS DES CONTRATS PAR COMMUNE

La commune de Rivière-Pilote est commune entrante de la politique de la ville en Martinique, suite à l'officialisation de la nouvelle géographie prioritaire en décembre 2024. Elle est donc désormais éligible à l'ensemble des dispositifs et fonds disponibles. Elle est aussi la seule commune de l'Espace Sud à bénéficier de cette politique publique.

RIVIÈRE-PILOTE

Nombre de QPV : 1 - Desfarges-Fanon

Nombre d'habitants : 1920 - soit 16,4% de la population municipale

LES AXES D'INTERVENTION

1. Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'habitat
2. Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants
3. Soutenir le développement économique et favoriser l'inclusion professionnelle
4. Promouvoir la santé et le bien-être des habitants
5. Vivre ensemble - prévenir la délinquance et favoriser l'inclusion
6. Initier et accompagner les transitions environnementales et sociétales

* Des ambitions spécifiques par quartier - Bourg aggloméré (Bourg, Petit Coton, La Ri Bannann, Pomponne, Avenue Frantz Fanon) ; En Camée (la Cité Camée, la résidence En Camée, le Lotissement En Camée, la résidence sociale Rosalie Soleil) et Manikou (résidence sociale Manikou I et II)



Directeur de publication : Ville Caraïbe

Entretiens et recherches : Maëva DUVERGER

Rédacteur : Maëva DUVERGER

Maquette : Maëva DUVERGER



Ville Caraïbe
Centre de ressources
Politique de la ville de Martinique
Des ressources pour l'action

Ville Caraïbe
Centre de Ressources politique de la ville de Martinique

Immeuble La Varangue - 36 Blvd Amilcar Cabral -
97 200 Fort-de-France - Martinique
tél : +596 596 68 64 52